

COMPTE RENDU de l'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE du CD 62 du 3 JUIN

L'assemblée générale constitutive du comité départemental Pas de Calais de la FFPS s'est tenue le 3 juin 2016 à la maison des associations de Saint Omer (62) à 18 heures 30 minutes.

Étaient présents ou représentés :

- 12 clubs /15 de la pêche en eau douce, soit 10 voix,
- 8 clubs /16 et 1 excusé de la pêche en mer, soit 26 voix.

Les clubs de pêche à la carpe, en compétition, n'étaient pas présents, bien que M Waldeck POLY, président de club affilié et du GR carpes ait informé Marcel NUTTENS qu'il se ferait représenté.

Les carpistes seront néanmoins représentés à la prochaine olympiade.

Il n'y a pas de clubs de pêche à la mouche dans le Pas de Calais, pour le moment.

Quant aux clubs carnassiers, ils ne comptent pas encore de licenciés dans le Pas de Calais. Néanmoins, Jérôme ROETYNCK qui était présent nous a assuré qu'il représenterait les carnassiers à la prochaine olympiade.

L'assemblée générale s'est ensuite déroulée en respectant l'ordre du jour :

1) Approbation des statuts :

Après lecture et légères modifications de ceux-ci, ils ont été approuvés à l'unanimité. Voir PJ.

L'assemblée générale a refusé en bloc le terme récréatif et les licences individuelles dans un club « fourre-tout ».

2) Élection du comité directeur, du président et du bureau exécutif :

A l'unanimité ont été élus :

Audrey NUTTENS, présidente

Alain MARTINOD, vice-président eau douce,

Michel CAZIN, vice-président mer,

Pascal DELHAY, trésorier,

Marcel NUTTENS, secrétaire,

Philippe WAY, Alain MAKKA, Joël BOULENGUEZ, Jean-Pierre ALLART, Richard MARMIN, Michael SAUVAGE, Reynald DELRUE, Jean-Michel GARNIER, Patrick BEAUVENTRE et Philippe VANTOUROUX, administrateurs.

3) Questions diverses :

Il a été convenu que les AG auraient lieu alternativement sur la côte et dans les terres du Pas de Calais.

La présidente se charge du présent compte-rendu et de l'enregistrement du CD62 FFPS en préfecture.

Une réunion du comité directeur est prévu semaine 47 de 2016. En attendant, il lui faudra travailler ensemble par mail sur le règlement intérieur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 35 minutes.

La présidente, Audrey NUTTENS

Le secrétaire, Marcel NUTTENS